



**DELIBERATION N°2026/02/MJI PORTANT MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
AU MARCHÉ DE M'TSANGAMOUJI POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE
DE SANTE DE LA PROTECTION CIVILE ET MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°2022/065/MJI PORTANT TARIFICATION DE LA LOCATION
DU MARCHÉ ET DOMAINE PUBLIC**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 15

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 24 janvier 2026

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, HEDJA KOURAICHIA, ALI MADI JOSYANE, MADI MOITSOUMOU BOURA, MBAE LADHATI, SOILIH ANSOUMATI, ANLI AYOUBA, AHMED SAID, MADI MARI DAROUECHI, ABDALLAH MAMALI, MDALLAH ANLAMATI, OUMAR SAINDOU, BOURA MCOLO VITA,

Absents :

SAID MADI ZAINA, ADAM TOILIHATI, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ZAIN-YA, NOUD-JOUM MADI ASSANI, NOUDJOUM MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, VITA SOIDIKI,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la protection civile a mis en place des projets médicaux afin d'améliorer la proximité entre les professionnels médicaux et la population mahoraise.

La commune de M'Tsangamouji a bénéficié comme d'autres d'un medicobus rapidement après le cyclone. Ce dispositif a été reconduit et pérennisé récemment avec un véhicule mieux équipé et un planning plus stable.

Cette solution permettant de pouvoir améliorer les rendez-vous de la population est une étape avant la mise en place d'un centre de santé. Tout comme la commune



de Acoua et de M'tsamboro, la commune de M'Tsangamouji est ciblée pour recevoir cette structure.

Il a été demandé par la Protection Civile de pouvoir aménager ce centre de santé au R+1 du marché de M'Tsangamouji. L'espace ayant été construit pour recevoir des activités commerciales et administratifs, des travaux seront à réaliser par eux-mêmes afin de pouvoir accueillir les patients et professionnels de santé dans de bonnes conditions. L'ARS de Mayotte a déjà proposé son accompagnement financier pour le financement de ce projet.

Un espace à l'étage restera à disposition de la commune. La commune restera également, comme la convention avec la 3CO le précise, en charge des frais de fonctionnement du bâtiment.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition à titre gracieux du niveau R+1 du marché de M'Tsangamouji pour le centre de santé de la protection civile, et de modifier la délibération n°2022/065/MJI pour ne plus proposer de tarification pour l'utilisation de la salle en R+1.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'approuver la mise à disposition à titre gracieux du niveau R+1 du marché de M'Tsangamouji pour le centre de santé de la protection civile,
- 2) Modifier la délibération n°2022/065/MJI pour ne plus proposer de tarification pour l'utilisation de la salle en R+1.
- 3) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 31/01/2026
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Said Maanrifa
IBRAHIMA
Date : 03/02/2026
Qualité : Maire